

CESSION DE PART

Les soussignés :

Monsieur Felix SCHUBERT,
demeurant 19, place de Verdun à ENGHEN LES BAINS (95880)
ci-après dénommé "le vendeur", d'une part,

et

Monsieur Jacques PICALAUSA,
demeurant 3, boulevard Georges Seurat à NEUILLY SUR SEINE (92200)
ci-après dénommée "l'acquéreur", d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit:

La société 4 - RUE DES FRANCS BOURGEOIS est une société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 € chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé au 106, boulevard de Grenelle à PARIS (75015), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 879 645 992.

La société 4 - RUE DES FRANCS BOURGEOIS a pour objet principal : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers.

Le vendeur possède une part sociale.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Le vendeur cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit à l'acquéreur une (1) part (n° 999) lui appartenant dans la Société.

L'acquéreur devient propriétaire d'une (1) part cédée à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à cette part.

L'acquéreur aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués à ladite part au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de un (1) € que l'acquéreur a payé en totalité au vendeur, qui le reconnaît et lui en donne quittance.



DECLARATION DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR

Le vendeur déclare :

- qu'il est né le 27 août 1991 à MUNSTER (Allemagne),
- qu'il est marié à Madame Emilie PICALAUSA, le 10 juin 2023 sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 30 mai 1993 par Maître Valérie VELIN, Notaire à PARIS (75008),
- qu'il est de nationalité Allemande,
- qu'il est habituellement résident au sens de la réglementation des changes,
- qu'il a la pleine capacité juridique d'aliéner,
- que la part cédée est libre de tout nantissement et de tous autres droits,

L'acquéreur déclare :

- qu'il est né le 14 juillet 1948 à AUBUSSON (23)
- qu'il est marié à Madame N'Ddye Niane FALL le 16 novembre 1991 sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 8 novembre 1991 par Maître Claude Henri SEMELLE, Notaire à PARIS (75008),
- qu'il est de nationalité Française
- qu'il est habituellement résident au sens de la réglementation des changes,
- qu'il a la pleine capacité juridique d'acquérir.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le vendeur déclare que la société 4 - RUE DES FRANCS BOURGEOIS est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée a été créée en vue de rémunérer les apports effectués à la Société. Il déclare en outre que les parts cédées confèrent la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater le caractère définitif de la modification des statuts dans un procès-verbal dressé après que la cession aura été rendue opposable à la Société, et au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par l'acquéreur, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VANVES

Le 15/01/2026 Dossier 2026 00002278, référence 9224P02 2026 A 00086

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Fait à PARIS,
En quatre exemplaires,
Le 1^{er} Janvier 2026

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
ET DE L'ENREGISTREMENT DE VANVES
58, BOULEVARD DU LYCEE
92176 VANVES CEDEX
Téléphone : 01 41 09 38 25
enr.vanves@dgfip.finances.gouv.fr


Le Vendeur
Felix SCHUBERT


L'acquéreur
Jacques PICALAUSA